

Mairie de VERDUN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du lundi 16 Juillet 2018 à 19 heures 00

Présents: MM. Jean-Claude KEFF, Alain MIQUEL, Maurice CHAUVEAU, Jean-Pierre DOUMENS, Bernard GAYA, Daniel LARDEAU, René RAUZY; Mmes Véronique CAMILLERIE, Stéphanie BARATA, Danièle PAPY

Excusée : Mme Corinne COURATIER.

ORDRE du JOUR

Projet de prorogation de la durée de l'Association Foncière Pastorale de VERDUN

La délibération prorogant l'AFP jusqu'en 2037 a été prise à l'unanimité.

Création de poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe

Pour l'avancement en grade d'un agent il aurait été nécessaire de créer ce poste. Après l'exposé des textes règlementaires par M. le Maire, le Conseil Municipal, par 6 voix contre et 4 voix pour donne un avis défavorable à la création de ce poste.

Extension de la basse tension suite à une demande de CU

Cette extension se monte à une somme de 5220 € payable par la commune. Afin de permettre l'arrivée de futurs habitants, le Conseil Municipal, par délibération à l'unanimité, a donné son accord pour ces travaux.

Informations diverses

Les travaux de voirie pour la route des Vignes, la place de la mairie et l'impasse Doumens commenceront début Octobre.

Restauration des vitraux de l'église: suite à notre demande une subvention de 2200 € nous a été attribuée par la DRAC.

WC pour personnes à mobilité réduite: il a été nécessaire de faire appel à un architecte pour la réalisation d'un projet de construction pour ce WC.

Recensement de la population: il aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019. Toute personne intéressée par cette mission peut se rapprocher de la mairie sachant qu'elle sera rétribuée.

Défense Extérieure contre l'Incendie: un arrêté a été pris par M. le Maire et il est prévu d'installer une citerne souple d'une contenance de 120 m³ à hauteur de l'espace propriété.

Plan local d'urbanisme intercommunal. Une décision sera prise en septembre par la CCHA sur sa faisabilité. Il sera applicable sur toute la Communauté des Communes de la Haute Ariège; il n'est donc pas nécessaire d'en faire établir un pour la commune, le coût pouvant aller jusqu'à 30 000 €.

Cabane d'Artaran: une personne effectue des travaux bénévolement avec l'autorisation de la mairie, étant entendu que c'est la commune qui paie le matériel nécessaire.

Une ligne de vie sera installée à l'église pour sécuriser l'intervention des personnels d'entreprise sur le clocher.

Nous contactons actuellement un architecte du patrimoine pour des travaux de restauration de l'abside Nord de l'église en 2019.

Fin de séance.